

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un vaste réseau européen de sites naturels présentant des enjeux en terme de biodiversité. Son objectif est de maintenir, voire de restaurer, la richesse biologique des milieux, en tenant compte du contexte socio-économique local.



Gentiane croisée avec œufs d'azur ©CCPM

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites désignés selon deux directives européennes basées sur la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats :

- la directive dite « Oiseaux » (1979/2006) concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- la directive dite « Habitat-Faune-Flore » (1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.



Circète Jean-le-Blanc © Jean-Philippe Rul

Chaque état membre désigne lui-même ses sites, en s'engageant à mettre en œuvre les mesures nécessaires à leur conservation. La France compte ainsi 1758 sites Natura 2000 terrestres pour environ 6,9 millions d'hectares.

Il n'est cependant pas question de "sanctuariser" ces espaces, mais plutôt d'en assurer la gestion dans le respect de la biodiversité mais aussi des activités humaines présentes sur les sites : il ne s'agit donc pas d'une "mise sous cloche" !



Saxatrite à ventre jaune ©CCPM



Tuilière de Voana ©CCPM

La France a opté pour une démarche contractuelle, en proposant différents outils :

- les contrats Natura 2000 : signés entre l'État et les propriétaires ou ayant-droit, ils financent la mise en œuvre d'actions de restauration et/ou de gestion courante hors contexte agricole ou une compensation financière sur les terrains agricoles pour favoriser les pratiques compatibles avec le maintien de la biodiversité.

- la Charte Natura 2000 : signés entre l'État et les propriétaires ou ayant-droit, les chartes visent à valoriser des pratiques respectueuses et compatibles avec le maintien en bon état de conservation les espèces et/ou habitats d'intérêt communautaires sur les parcelles engagées. Elle ne donne pas lieu à financement mais ouvre droit à des exonérations fiscales pour les propriétaires.

En Franche-Comté, les 75 sites Natura 2000 du réseau participent au maintien d'une grande diversité de milieux naturels rares ou fragiles.

